



Snes-Fsu



SNES PARIS

Sommaire

P.1. Edito. Calendrier.
P.2. Collèges et lycées parisiens : pas d'amélioration des conditions de travail et d'enseignement en vue malgré la baisse démographique
P.3 UPE2A : une détérioration continue des moyens ; ERSEH : du collectif pour obtenir une amélioration des conditions de travail ; En bref
P.4. Elections professionnelles : la FSU confortée ; Stage syndical : Sécurité sociale

Carrières

Mutations inter

Vérification des barèmes du 12 au 27 janvier

Temps partiel

Demande à déposer jusqu'au 17 janvier

CFP

Demande à saisir jusqu'au 20 janvier

Liste d'aptitude au corps des agrégés

Candidature jusqu'au 23 janvier

Stages syndicaux

Colloque lycée

Vendredi 20 janvier

Stage S1 et DHG

mardi 24 janvier

Stage carrière

jeudi 16 février

Stage non-titulaires

Jeudi 16 février

Stage Sécurité sociale

Mardi 14 mars

Colloque collègue

jeudi 30 mars

Stage CPE

date à venir

Inscriptions via l'espace adhérent qui génère une demande d'autorisation d'absence, à déposer un mois avant le stage

Toutes et tous en grève le 17 janvier contre le « travailler plus pour gagner plus », véritable insulte au regard du déclassement salarial de nos professions

L'année 2023 va commencer par deux projets gouvernementaux néfastes :

- celui de la **réforme des retraites**, qui prévoit d'allonger l'âge de départ et/ou d'augmenter la durée de cotisation et qui réduirait en conséquence les pensions pour nos métiers qui nécessitent des études longues.
- celui du « **pacte** » qui concerne uniquement les enseignants et qui prévoit une revalorisation moyennant contreparties. Cette revalorisation promise à grand renfort de communication recule de mois en mois (prévue en janvier 2023 par le Président, elle attendra septembre 2023, selon les dires du ministre de l'Éducation...). Les annonces de ce « pacte » auront lieu mi-janvier : c'est pourquoi la FSU appelle tous les personnels à se mobiliser le 17 janvier.

Pour dire non à des mesures salariales insuffisantes par rapport aux pertes subies depuis 20 ans (-2 mois de salaire par an en moyenne).

Pour dire non à des mesures qui ne concernent pas l'ensemble des personnels (CPE, PsyEn, AESH et AED, notamment).

Pour dire non à des missions supplémentaires qui alourdiraient notre temps de travail déjà conséquent et nettement supérieur à la moyenne européenne.

Pour dire non à la mise en concurrence des personnels à qui seront confiées ces missions et les indemnités afférentes.

Toutes et tous en grève et dans la rue le 17 janvier pour une revalorisation de tous les personnels, sans condition.

Rappelons aussi notre opposition à la réforme de la voie pro aux côtés de nos collègues des lycées professionnels ; dénonçons les mesures de rentrée qui vont encore dégrader nos conditions de travail (-182 postes dans le second degré parisien: -108 en collège, -70 en lycée, -20 en LP, -4 en EREA, 20 postes en réserve) et leurs conséquences (encore des mesures de carte scolaire, des compléments de service, et peu de mouvement possible à l'intra).

Thomas Baniol, Nathalie Dehez et Kitty Valcke,
Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris

Mardi 17 janvier
GRÈVE ET MANIFESTATION ÉDUCATION
Salaires - Voie Pro -
Conditions de travail

Horaire et lieu de la manifestation à venir (voir sur le site)

COLLEGES ET LYCEES PARISIENS : pas d'amélioration des conditions de travail et d'enseignement en vue malgré la baisse démographique

Au Comité technique académique du 22 novembre dernier, l'académie de Paris a présenté ses prévisions démographiques pour les années à venir. La baisse démographique, liée aux prix stratosphériques de l'immobilier, au manque de logements sociaux et accélérée par la crise COVID, se poursuit.

Au collège, le différentiel ouvertures/fermetures en cette rentrée 2022 est de 6 classes de Sixième. Cela annonce donc des fermetures de futures 5^e, entre autres. La baisse de 735 élèves en CM2 cette année annonce de nouvelles fermetures de 6^e à la rentrée 2023. La baisse devrait se poursuivre : 2300 élèves en moins en collège à la rentrée prochaine, 5000 de moins d'ici 2025, moins 9000 élèves dans le premier degré d'ici 3 ans (et donc à terme ensuite dans le second degré). La Directrice académique annonce des fermetures de collèges à venir. Pour l'instant, le rectorat nous dit en remplir certains en acceptant beaucoup de dérogations (20% de dérogations en 6^e, essentiellement pour convenance personnelle). Le SNES-FSU a demandé si un regard était porté sur des phénomènes possibles d'évitement. On nous l'assure mais nous n'avons aucun moyen de vérifier.

Cette baisse démographique ne sera pas utilisée pour redonner de la marge aux établissements : on annonce -108 postes en collège à la rentrée prochaine.

Les collègues du collège Prévert viennent d'être informés de la fermeture prévue de leur établissement. Le privé, en revanche, ne subit pas la baisse démographique. Le rectorat nous dit que c'est parce qu'ils recrutent davantage en banlieue. On a demandé les chiffres, en vain.

En lycée GT, on constate un différentiel de -2 classes en cette rentrée 2023 mais la baisse sera plus importante l'an prochain (-8 secondes) et les suivants car la baisse s'est faite en Seconde et en Première. De plus, les établissements les moins demandés ont des effectifs en seconde de 15-20 élèves car le rectorat a fait le choix de continuer à remplir les classes des établissements les plus demandés par les familles (pour afficher un taux de satisfaction Affelnet le plus haut possible). Si cette année, les conditions d'enseignement sont idéales pour ces Secondes, cela ne va pas durer. Cette baisse démographique est utilisée par la Région et le rectorat pour fermer 4 lycées professionnels (Valadon, De Gaulle, Brassai, Carrel) et un lycée général (Brassens) ainsi que deux annexes de lycées professionnels (celles de Gauthier et de Lucas de Nehou). Les formations sont transférées dans les établissements moins attractifs où il reste de la place, qu'importe les conséquences pour les élèves et les personnels. Nous continuons à nous opposer à ces choix aux côtés des collègues des établissements concernés. Ces déplacements mèneront à terme à la disparition des sections d'enseignement général des lycées Louis Armand et Lemonnier. Le lycée Rabelais, que la région ne veut plus reconstruire, serait fermé (le rectorat est en négociation pour le garder dans les bâtiments provisoires encore quelques années. Nous condamnons également cette fermeture annoncée du seul lycée du XVIII^e), ainsi que le LPO Monod dès 2024. 70 postes seront supprimés en LGT à la rentrée prochaine.

D'autres choix sont possibles. Cette diminution pourrait servir à diminuer les effectifs, solution dont le ministère vient de découvrir les bénéfices avec les classes dédoublées en CP CE1 en éducation prioritaire. Nous sommes pourtant parmi les pays qui connaissent les effectifs par classe les plus lourds en Europe. Nous avons simplement obtenu que les effectifs des classes de STMG (dont le nombre augmente, + 5 à la rentrée 2022) soient diminués. Le rectorat devrait les limiter à 30 élèves. Cette diminution des effectifs pourrait accompagner une politique volontariste de mixité sociale et scolaire qui serait ainsi mieux acceptée et plus efficace pour les élèves en difficulté. Cette diminution permettrait également une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap. Ce n'est clairement pas l'option choisie par le ministère. Le service public d'Éducation n'est clairement pas une priorité.

Quelles conséquences concrètes : Des mesures de carte scolaire, des postes à complément de service, des contractuels non renouvelés, pas d'amélioration des conditions de travail des collègues et d'enseignement des élèves, la restriction du droit des collègues à muter dans des délais raisonnables.

Les médias s'emparent de plus en plus du sujet. Ne laissons pas retomber le soufflé : **toutes et tous dans la rue pour une manifestation Éducation le mardi 17 janvier**. Nous serons aussi force de proposition pour d'autres actions pour faire entendre nos revendications.

UPE2A: une baisse continue des moyens

Les enseignant.es d'UPE2A réuni.es le 4 octobre en AG intersyndicale (CGT, FSU, SUD) ont rappelé la perte d'heures enregistrée il y a 2 ans (- 4h en collège et - 9h en lycée) qui a fortement dégradé les conditions d'apprentissage des élèves et a donné naissance à leur collectif.

Les effectifs sont pléthoriques en UPE2A : 24 élèves en même temps dans une classe ; en réalité beaucoup plus sur une année, jusqu'à 40, car les arrivées se font à tout moment. C'est une charge de travail très lourde pour les enseignant.es qui continuent de suivre les élèves passés en classe ordinaire. Les élèves doivent être comptabilisés dans les effectifs de l'établissement pour pouvoir être inclus selon les besoins. Or, les classes sont déjà plus que pleines. Le SNES-FSU porte la demande d'un abaissement des seuils à -2 élèves lorsqu'il y a une UPE2A dans l'établissement (par exemple 26 élèves par classe au lieu de 28). Il faut que le rectorat communique les chiffres des effectifs totaux, d'autant qu'ils déterminent l'attribution d'une partie des fonds sociaux de l'établissement. L'accompagnement social des élèves est catastrophique lorsqu'il n'y a pas d'assistante sociale, pas de Psy-Én ou pas de médecin scolaire. Les nouveaux arrivants doivent attendre trois semaines avant de pouvoir être testés par le CASNAV. Leur affectation en est retardée d'autant. La situation des mineurs, accompagnés ou non, est particulièrement désastreuse. « *Il y a trop d'élèves* », dit le rectorat... ou peut-être pas assez de places pour les accueillir... Parfois, ils deviennent majeurs avant même d'avoir été affectés et sont massivement orientés en apprentissage par l'ASE (Aide sociale à l'enfance), souvent du jour au lendemain. Les heures de SFLS (soutien en Français langue de scolarisation) doivent être incluses dans les DHG (et donc dans le service des enseignant.es volontaires) ainsi que dans les emplois du temps des élèves dès la rentrée. Les collègues d'UPE2A demandent que se tienne une table ronde réunissant tous les interlocuteurs : rectorat, mairie de Paris, ASE, ainsi que les organisations syndicales représentées dans le collectif.

ERSEH: du collectif pour obtenir une amélioration des conditions de travail

Les ERSEH (enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap) sont 55 à Paris (premier et second degré) et ont en moyenne 250 dossiers à suivre. C'est une charge de travail excessive, qu'elles et ils ont à réaliser dans des conditions difficiles : manque de matériel (scanners sous-dimensionnés et en nombre insuffisant alors que les dossiers doivent être dématérialisés, logiciels manquants, pas de téléphone professionnel), plus d'accès aux cantines de la ville de Paris, bureaux parfois insalubres... Mais surtout, le rectorat traite avec légèreté les carrières et rémunérations des collègues, très majoritairement des femmes : absence d'avis lors des opérations de gestion qui entraînent retards de carrière, non-titularisation de collègues sur leur poste qu'elles ou ils doivent redemander chaque année, indemnité qui n'est payée qu'en janvier ou février, erreurs récurrentes de primes avec trop-perçus retirés sans échéanciers tenables... Le SNES-FSU Paris a accompagné les collègues dans l'organisation d'une première heure d'information syndicale à la bourse du travail fin octobre qui a réuni presque la moitié des collègues puis dans la construction d'une délégation intersyndicale reçue en audience en décembre. Cette action collective va se poursuivre. Les collègues continueront à se retrouver en HIS pour échanger sur leurs conditions de travail et de rémunération. Le rectorat ne doit plus compter sur l'isolement des ERSEH.

Le SNES-FSU Paris sera présent pour que les revendications légitimes des ERSEH soient entendues.

En bref...

- **Concours** : Si le ministère a donné deux semaines supplémentaires aux éventuels candidats pour s'inscrire, leur nombre n'augmente que de 3% par rapport à l'année dernière. On est encore à -18,5% par rapport à 2021. Le problème n'est donc pas lié à la réforme des CAPES et CAPET. La crise est plus profonde. Les projets du MEN ne vont pas restaurer l'attractivité du métier.
- **CPGE** : le MEN projette une nouvelle réforme de la filière ECG. Le SNES-FSU a demandé une audience au ministère. La filière vient d'être réformée. Elle a besoin de temps et de stabilité alors même qu'elle pâtit de l'absence de hiérarchisation des vœux dans Parcoursup et de la concurrence des bachelors des écoles de commerce et autres CPES. *Plus d'infos dans notre communiqué à lire sur le site.*

ELECTIONS PROFESSIONNELLES : LA FSU CONFORTEE

Dans la Fonction publique d'Etat, la FSU est désormais majoritaire dans 3 ministères et non plus 2. Elle reste en effet la première organisation syndicale à l'Éducation nationale, à l'Agriculture et aux Affaires étrangères. Elle reste aussi la première organisation des agent-es publics de Pôle Emploi. Elle progresse au ministère de l'Enseignement et de la Recherche. Elle reste représentative à la Culture, à la Transition écologique, au ministère du Travail. La FSU progresse dans la Territoriale, particulièrement à Paris. La FSU est globalement confortée comme 5^{ème} organisation de la Fonction publique, et comme deuxième organisation de la Fonction publique de l'Etat . **A Paris, la FSU est toujours la première force au CSA** (qui remplace le CTA) avec 4 sièges sur 10 et à la CAPA second degré avec 9 sièges sur 19 (loin devant le 2e qui obtient 3 sièges). La FSU occupera toujours 1 siège à la CCP des non-titulaires (sur 5) comme à la CCP des AED et AESH. Merci à toutes et tous pour votre participation, malgré un vote électronique complexe parfois rédhibitoire et qui a fait chuter la participation depuis sa mise en place, malgré les bugs liés à un sous-dimensionnement des outils du ministère, malgré les errements parfois dans les distributions des notices de vote. La FSU mènera tous les combats pour lesquels les collègues lui ont donné mandat.

STAGE SYNDICAL : La Sécurité sociale, notre bien commun, mardi 14 mars à Arcueil

La sécurité sociale a pleinement fait la preuve de son efficacité durant la crise sanitaire liée au COVID mais elle est de plus en plus menacée par les politiques néolibérales : assèchement de ses recettes avec les multiples exonérations de cotisations sociales, annonce d'une réforme des retraites particulièrement injuste qui vise de fait à baisser les pensions de retraite, désengagements successifs de l'assurance maladie obligatoire au profit de complémentaires santé coûteuses et inégalitaires.... C'est tout notre modèle de protection sociale qui est remis en cause à travers un démantèlement organisé des solidarités.

Chacun mesure aujourd'hui que l'accès aux soins est de plus en plus difficile pour tous (pénurie de médecins, dépassements d'honoraires, services hospitaliers saturés ...).

Salariés et retraités ne peuvent laisser faire sans réagir car nous sommes tous concernés !

C'est pourquoi la section académique SNES de Paris organise **le mardi 14 mars 2023 un stage ouvert à la fois aux actifs et aux retraités** pour permettre à chacun de (re)découvrir notre bien commun qu'est la Sécurité sociale. Lors de cette journée, nous aurons notamment l'occasion d'aborder les questions suivantes :

- comment financer une sécurité sociale de haut niveau pour tous dans tous les domaines (santé, retraite, politique familiale...) ?
- quelle politique ambitieuse de santé publique voulons-nous ?
- comment faire vivre notre mandat d'une Sécurité sociale qui rembourse à 100 % tous les soins prescrits ?
- quel service public de l'autonomie voulons-nous construire ? Avec quels personnels ?

Une section retraités active... et ouverte aux actifs!

La section des retraités du SNES-FSU Paris organise des sorties pour ses adhérent-e-s (cette année: une journée au domaine de Grosbois, une journée à Nogent et Bry-sur-Marne...) et des conférences (le programme du CNR, le rôle et la place des femmes dans la Préhistoire...) qui sont ouvertes aux actifs. La section retraités agit également pour mobiliser les retraités autour de revendications qui les concernent directement (défense de leur pouvoir d'achat à travers une revalorisation des pensions de retraite, développement de services publics de proximité, prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale...) mais aussi dans toutes les actions de notre fédération! Et plus généralement dans le quotidien de la section: permanence, trésorerie... Le SNES-FSU Paris s'est mandaté pour davantage faire vivre le collectif actifs-retraités. Le stage protection sociale en est l'illustration. La vie syndicale se poursuit après la retraite. Nous en profitons pour remercier tout-e-s les militant-e-s retraité-e-s.

Retrouvez toutes les actions et le programme culturel du S1 retraités sur le site dans vie syndicale/ s1 retraités.